

INSCRIPTIONS EN LIGNE

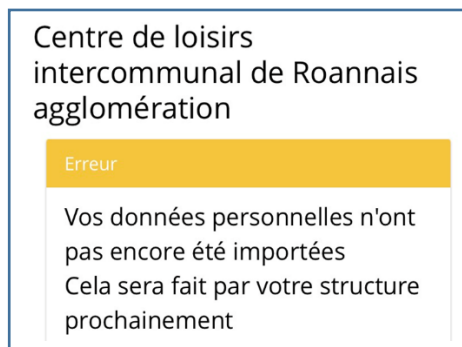
Pour pouvoir accéder au portail familles, le dossier d'inscription à l'accueil de loisirs doit être à jour pour l'année scolaire en cours et comporter une adresse mail valide.

Si votre enfant n'est pas déjà inscrit ou que vous n'avez pas encore de compte sur la plateforme merci de faire un mail à serviceenfance@roannais-agglomeration.fr

1^{ère} fois : Création du compte sur la plateforme :

- 1) Cliquer sur lien (envoyé par mail par le service enfance)
- 2) Valider les conditions générales d'utilisation
- 3) Créer votre mot de passe

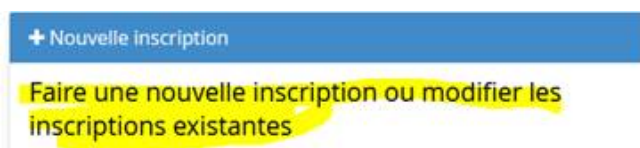
- Un message d'erreur alors peut s'afficher :



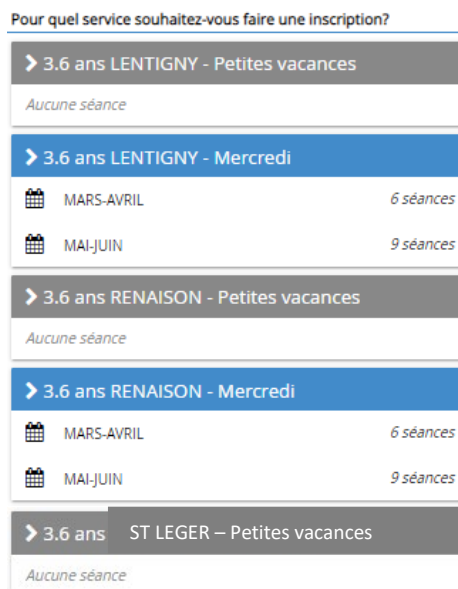
En effet, le service doit actualiser les données pour que vous ayez accès à la plateforme (au minimum 1 fois / jour). Tentez les inscriptions le lendemain, si le message d'erreur apparaît toujours, actualiser la page avec la flèche qui tourne. Sinon contactez-nous par mail serviceenfance@roannais-agglomeration.fr

Inscriptions :

- 1) Rdv directement sur la plateforme sur le site <https://inscriptions.millibase.net/>
- 2) N° de structure : 421551
- 3) Adresse mail : indiquez celle fournie au service enfance
- 4) Mot de passe : indiquez celui que vous avez indiqué lors de la création
- 5) Cliquer sur : *Faire une nouvelle inscription...*



- 6) Choisir la tranche d'âge (3-6 ans pour les maternelles et 6-11 ans pour les primaires)
+ le site d'accueil de l'enfant concerné
- 7) Choisir la période souhaitée en cliquant sur le calendrier correspondant
- 8) Choisir la date désirée
- 9) Choisir la formule d'accueil désirée :
JR = journée avec repas / JSR = journée sans repas /
M = matin / MR = matin + repas / AM = après-midi /
AMR = après-midi + repas
- 10) Valider en cliquant sur OK



Les zones grisées indiquent que les inscriptions ne sont pas encore ouvertes (vacances).

Les zones bleues indiquent que les inscriptions sont possibles (mercredis ou vacances)

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| 6.11 ans LENTIGNY - Petites vacances | |
| Aucune séance | |
| 6.11 ans LENTIGNY - Mercredi | |
| MARS-AVRIL | 6 séances |
| MAI-JUIN | 9 séances |
| 6.11 ans RENAISSON - Mercredi | |
| MARS-AVRIL | 6 séances |
| MAI-JUIN | 9 séances |
| 6.11 ans RENAISSON - Petites vacances | |
| Aucune séance | |
| 6.11 ans ST LEGER – Petites vacances | |
| Aucune séance | |

6-11 ans

Traitement de l'inscription par les services :

Une fois l'inscription faite :

- 1) Le service doit s'assurer que votre enfant pourra être accueilli (en fonction du nombre de places / site d'accueil)
- 2) Le service doit actualiser l'échange de données entre la plateforme et la base de données (1 fois / jour)

Vérification des inscriptions :

ATTENTION ! Aucun mail de confirmation ne sera envoyé de la part du service

C'est à vous, directement sur votre compte sur la plateforme de consulter vos inscriptions :



Attention, il vous faut choisir le mois :

Trois possibilités de messages / inscription :

- « Accepté » : l'inscription est acceptée
- « En cours » : si l'inscription est en cours de traitement par le service
- « Supprimé » : l'inscription a été supprimée car il n'y a plus de place sur le site d'accueil choisi. Le service se charge d'appeler pour proposer d'inscrire sur un autre site si cela est possible sinon pour dire qu'il n'y a plus de places.

Modification / Annulation de l'inscription :

En cas de modification ou d'annulation, vous devrez contacter le service enfance par mail serviceenfance@roannais-agglomeration.fr. Votre inscription s'affichera alors comme « supprimé » après traitement et vous recevrez un mail de confirmation de désinscription.

Les inscriptions ou annulations sont fermes après validation par la structure et aucune modification ne sera prise en compte une fois le délai d'inscription passé :

- Mercredis : le mercredi précédent soit 7 jours avant.
- Petites vacances : le mercredi, 11 jours ouvrables avant chaque période de vacances.
- Grandes vacances : le jeudi, 16 jours avant les vacances d'été

Bon à savoir :

- Le règlement :
La facture est envoyée par mail après le séjour. Le règlement doit être effectué dès réception du mail.
- Attestations :
 - Une demande d'attestation de séjour pour un comité d'entreprise / CCAS peut être faite par mail à serviceenfance@roannais-agglomeration.fr
 - L'attestation pour les impôts est envoyée automatiquement par mail (est appliqué pour les dépenses que vous engagez pour la garde de vos enfants âgés de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année des revenus (enfants nés après le 31 décembre 2012 pour l'imposition des revenus de l'année 2019 déclarés en 2020).